



Déclaration liminaire de
L'UNSA ÉDUCATION AU CDEN
du 12/07/2022

Madame la Directrice Académique, M. le Préfet, Mesdames et Messieurs les membres du
CDEN,

Si nous faisons un bilan de cette année scolaire, l'UNSA Éducation retient la confirmation de nombreuses évolutions qui mettent à mal l'École de la République. Parmi celles-ci, les inégalités sociales et scolaires aggravées par la pandémie, l'inadaptation du bâti, le mal-être des personnels en manque de reconnaissance et le déficit d'attractivité des métiers de l'Éducation nationale.

Ces préoccupations, et nous en sommes rassurés, figurent dans la feuille de route du nouveau ministre telle qu'elle a été diffusée sur la messagerie professionnelle des agents ou par voie de presse. Pap N'Diyae donne à voir des premiers changements sur le fond et la forme par rapport à son prédécesseur. Il devra les confirmer par le travail de discussions qu'il engagera et les décisions qu'il prendra, lesquelles, nous l'espérons, permettront la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves, l'accueil de tous les élèves, y compris ceux en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers et dans des conditions favorables à leur bien-être. Le ministre a aussi annoncé son intention de revalorisation du métier d'enseignant.

L'UNSA Éducation avec l'UNSA Fonction Publique constate, que le gouvernement concrétise les promesses du précédent gouvernement avec l'augmentation de la valeur du point d'indice (+ 3.5% au 1^{er} juillet). Ce geste était indispensable, cependant nous estimons que c'est insuffisant pour réagir à cette première préoccupation des collègues d'après notre Baromètre des Métiers de l'Éducation : la perte de pouvoir d'achat s'accumule depuis plusieurs années, l'évolution des carrières est insatisfaisante, les problèmes de recrutement risquent de devenir chroniques. Les premiers résultats d'admission aux

*l'éducation,
notre terrain d'action*

concours de l'enseignement et d'éducation confirment la pénurie de moyens : au moins 12 académies seront déficitaires en professeurs des écoles stagiaires. C'est en fait tous les aspects du métier qu'il faut revaloriser afin d'en garantir l'attractivité : formation initiale et continue, représentativité au sein de la société et conditions de travail (missions, temps de travail, bien-être au travail, relations avec la hiérarchie ...).

Concernant l'ordre du jour de ce CDEN, la rentrée 2022 pour le 1^{er} degré, l'UNSA Éducation a bien entendu votre intention de ne pas fermer ou d'ouvrir de façon précipitée. Cependant, nous déplorons que l'attente de la rentrée n'ait pas permis d'avoir des garanties solides à toutes les questions posées lors du CTSD du 28/06.

Nous espérons connaître vos décisions quant aux situations évoquées lors de ce même CTSD du 28/06 à propos des écoles de La Trillade, la Cardeline, La Barthelasse, Piolenc. Ainsi qu'à propos du poste vacant de conseiller pédagogique en langue vivante. Nous continuons à dénoncer les conditions d'exercice du co-enseignement. Nous réitérons notre demande de respect d'un seuil critique de 24 élèves en situation de co-enseignements avec deux enseignants dans la même classe.

Au nom de l'UNSA Éducation, j'espère que vous entendrez, Mme la Directrice Académique, nos demandes de vigilance et nos remarques issues des retours des enseignants du département en ce qui concerne les affectations ; pour une rentrée réussie et des conditions sereines pour les élèves et les personnels. Mme la Directrice Académique, vous avez annoncé en CAPD du 05/07 que les affectations et en particulier celles des TRS seraient connues avant les vacances. Or, à ce jour, ce n'est pas le cas. Les affectations ne sont pas encore terminées et sont chaotiques : par exemple, à des TRS sont attribuées des fractions hors de leur regroupement de communes ; à des stagiaires sont attribuées des fractions sans prise en compte de la continuité pédagogique établie par les enseignants qui détiennent ces fractions depuis des années, sont attribuées des fractions qui par la suite sont modifiées. Cette situation engendre une augmentation des recours pour lesquels les réponses doivent être adéquates et dans des délais raisonnables. C'est le souhait de l'UNSA Éducation que cette situation ne se reproduise ni ne devienne récurrente et c'est pourquoi l'UNSA Éducation est force de propositions réalistes et réalisables.



*l'éducation,
notre terrain d'action*

A propos de de la mise en œuvre de la loi Rilhac, plusieurs décrets d'application de cette loi devraient être publiés en juillet d'après l'échéancier de Légifrance. Ces décrets concernent l'avancement accéléré des directeurs, les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude, ainsi que la définition des responsabilités des directeurs et les modalités d'évaluation de la fonction. De plus, l'article 5 de la loi Rilhac dispose que l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique sur décision du directeur après consultation du conseil d'école. Il sera donc applicable pour les élections de septembre/octobre 2022. Pourtant, aucune précision supplémentaire n'a été apportée sur la mise en œuvre concrète d'une telle modalité, alors qu'elle est très attendue par nos collègues.

Or, à ce jour, aucune concertation n'est prévue sur ces sujets. Afin d'avancer sur ceux-ci, le SE-UNSA a adressé un courrier au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander des réponses et pour rappeler ses attentes et points de vigilance concernant le dossier de la direction d'école en général.

Je vous remercie pour votre attention. L'ensemble des équipes de l'UNSA Éducation se joint à moi pour vous souhaiter, certes bien en avance, Madame la Directrice Académique, M. le Préfet et Mesdames et Messieurs les membres du CDEN, de futures et très attendues vacances reposantes.



*l'éducation,
notre terrain d'action*